



Assemblée générale

AG/PAL/1195

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

332^e séance – après-midi

LE COMITÉ POUR LES DROITS INALIÉNABLES DES PALESTINIENS NOTE LE FERME APPUI DES ÉTATS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES À LA RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT DE PALESTINE

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Abdou Salam Diallo (Sénégal), est revenu, cet après-midi, sur les faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité, le 17 mars 2011.

Après avoir indiqué que, le 22 mars, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, avait présenté un exposé au Conseil de sécurité sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », M. Diallo a noté que, sur le terrain, « la Commission de la planification et de la construction de la municipalité de Jérusalem a approuvé, le 4 avril, un projet de construction de 942 logements dans la colonie de peuplement de Gilo, située à Jérusalem-Est ». Il a ajouté que trois jours plus tard, un tir de roquette provenant de la bande de Gaza a touché un bus scolaire dans le sud d'Israël, tuant un jeune garçon de 16 ans. « En représailles, Israël a lancé des attaques contre la bande de Gaza dans les jours qui ont suivi, tuant environ 20 militants et civils palestiniens », a ajouté M. Diallo.

Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a également fait observer que, le 13 avril, une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'était tenue à Bruxelles, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'ONU ayant indiqué que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel en termes de développement de son appareil institutionnel. « Toutefois, de nombreux donateurs ont fait remarquer que, compte tenu de l'absence de progrès au niveau politique, les efforts d'édification de l'État palestinien déployés par l'Autorité palestinienne avaient pris le pas sur les négociations », a d'autre part expliqué le Président du Comité. M. Diallo a ainsi noté qu'un accord entre l'Union européenne et l'Autorité palestinienne avait été signé, autorisant l'entrée en franchise de droits sur le marché de l'Union européenne de tous les produits agricoles, poissons et autres produits halieutiques provenant de Cisjordanie et de Gaza.

En outre, présentant le rapport de la Réunion de « l'Amérique latine et des Caraïbes des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne » et de la « Réunion de soutien de la société civile au peuple palestinien » organisée sous l'égide des Nations Unies », à Montevideo (Uruguay) du 29 au 31 mars, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a déclaré que les participants à ces rencontres avaient déploré l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations directes israélo-palestiniennes « en raison de la poursuite par Israël des activités de colonisation et d'autres mesures de répression contre le peuple palestinien ». M. Diallo a ajouté qu'au cours des débats, qui ont duré deux jours, les participants avaient réaffirmé qu'il n'y avait d'autre solution que celle de deux États, une solution du conflit israélo-palestinien étant « d'un intérêt capital pour le monde entier et représentant un élément important de stabilité et de prospérité pour le Moyen-Orient ». « Les spécialistes ont souligné que les

événements dramatiques survenus récemment dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord rendaient plus nécessaire que jamais de redoubler d'efforts pour que les Israéliens et les Palestiniens sortent de l'impasse. »

Le Président du Comité a aussi souligné que les mesures importantes prises récemment par les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, « qui ont reconnu l'État palestinien », ont montré que ces pays sont résolus à s'engager plus directement dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient et à accroître le nombre de parties prenantes internationales qui appuient la solution de deux États.

Invité à faire à son tour le point sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'ONU a salué « le soutien apporté à la cause d'un État palestinien à Montevideo ». « Tous les États sud-américains, à l'exception d'un seul, ont reconnu l'État indépendant de Palestine », a ajouté M. Riyad Mansour, avant de promettre que, d'ici à septembre prochain, les efforts en cours seraient intensifiés pour que « 130, voire 140 États Membres ou plus, reconnaissent l'État de Palestine ». « Il y en a actuellement 112, et nous pouvons imaginer atteindre la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale dans les cinq prochains mois », a-t-il relevé, en estimant que le Comité avait un rôle important à jouer jusqu'à cette date auprès des États Membres, afin d'atteindre « le moment tant attendu de l'indépendance de la Palestine ».

Pour M. Mansour, « la poursuite des pratiques illégales de la puissance occupante, qu'il s'agisse des démolitions et des activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ou des activités militaires menées dans Gaza, empêche toute reprise des négociations directes ». « Nous avons échoué au Conseil de sécurité à légiférer sur le consensus relatif au fait que la colonisation israélienne est illégale, le veto américain ayant suffi à anéantir deux mois d'efforts de consultation avec la plupart des États Membres », a-t-il constaté. « Le plan lancé en 2009 par le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad, pour jeter les bases d'un État palestinien va bientôt s'achever, et l'Union européenne, qui aura constamment appuyé sa mise en œuvre, vient de reconnaître que nos institutions sont prêtes », a également fait observer M. Mansour.

Jugeant ensuite qu'en l'absence de négociations directes « aucun traité de paix ne pourra être conclu entre les parties israélienne et palestinienne », Riyad Mansour a affirmé que « l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien n'accepteront pas de demeurer les otages des Israéliens, et que ceux-ci décident à notre place de notre avenir ». « L'Autorité palestinienne est prête à négocier les questions relatives au statut, de la frontière à la sécurité, mais celle de la souveraineté appartient au peuple palestinien et à lui seul », a-t-il déclaré.

Enfin, après avoir appelé les États Membres à participer en nombre au débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient devant se tenir le jeudi 21 avril, M. Mansour a lancé un appel urgent à mettre fin au blocus « immoral et illégal » de Gaza, soulignant que la communauté internationale a la responsabilité de protéger les 1,5 million de personnes quasiment « assiégées » de la zone.

Le Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies s'est félicité que la Réunion de Montevideo, tenue du 29 au 31 mars, ait été l'occasion de mobiliser tous les acteurs en mesure d'apporter un soutien au processus de paix, dont l'accord d'établissement de relations diplomatiques entre l'Uruguay et l'Autorité palestinienne. « Il faut espérer que nous parviendrons à une solution juste et durable avec l'avènement d'un État palestinien », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, concernant les échéances à venir, M. Abdou Salam Diallo a indiqué que le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui doit se tenir à Helsinki, en Finlande, les 28 et 29 avril prochain, aura pour thème « Mobilisation des efforts internationaux à l'appui du programme de consolidation de l'État mis en œuvre par le Gouvernement palestinien ».

En organisant cet événement annuel, le Comité souhaite examiner les progrès accomplis par le programme de l'Autorité palestinienne intitulé « Mobiliser l'action internationale à l'appui du programme d'édification de l'État mis en œuvre par le Gouvernement palestinien », a-t-il déclaré.

Le Président du Comité a précisé que le Séminaire évaluera également la situation sociale et économique qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé; qu'il analysera l'urgence des secours à apporter à la bande de Gaza ainsi que de la reconstruction; et qu'il abordera les stratégies à adopter pour faire progresser le programme d'édification de l'État palestinien.

Enfin, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a accepté les demandes d'accréditation de quatre organisations de la société civile. Il s'agit des organisations dénommées: « Comisión de Apoyo al Pueblo Palestino-Uruguay », basée à Montevideo; « Fundación Bait Al Hikma », basée à Buenos-Aires; « Coalition to Stop \$30 Billion to Israel », basée à Albuquerque; et « The Palestinian Initiative for the Promotion of Global Dialogue and Democracy-MIFTAH », qui est basée à Ramallah.

La prochaine séance plénière du Comité sera annoncée dans le Journal de l'ONU.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel